

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 octobre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 octobre 2020.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

M. BAUDRY José, Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUJYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, , Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine (arrivée au point numéro 10), M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE Michel ;  
M. CATTEAU Joseph, procuration à M. DELABRE Aimé ;  
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee ;  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier ;  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques ;  
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

***Secrétaire de séance :*** Mme THERON MARESCAUX Stéphanie.

**Délibération n°2020D058 - Petite-enfance, jeunesse, santé et sport – Subventions au mouvement sportif et emploi salarié.**

*La Vice- Présidente expose au Conseil :*

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D058-DE

Conformément aux 3 règlements distincts d'aide au mouvement associatif sportif local et aux critères retenus par le conseil de communauté régissant l'intérêt communautaire, après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

- DAVRANCHE Sofian de l'association Shotokan karaté Club Bailleulais à hauteur de 40 euros pour ses résultats au championnat Open de France ;
- DUPAS Clément de l'association Sport de Combat de La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats de France ;
- LEMAIRE Noémie de l'association Sport de Combat de La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats de France ;
- PESCIAIOLI Candice de l'association Sport de Combat de La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats de France ;
- SALOME Manon de l'association Sport de Combat de La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats de France ;
- TONDEUR Manelle de l'association Sport de Combat de La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats de France ;
- L'association FORME CLUB DE MERVILLE pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 7 décembre 2019 à Paris à hauteur de 110 euros,
- L'association FORME CLUB DE MERVILLE pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 22 février 2020 à Paris à hauteur de 110 euros,
- L'association BODY WORK LESTREM pour l'accompagnement de sportifs du territoire de mai 2019 au Japon à hauteur de 134 euros,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- SUBVENTIONNER les associations retenues à hauteur des montants indiqués ci-dessus, honorables sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre et sous réserve du respect des conditions reprises dans les délibérations applicables à ces dispositifs.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL,

Le Président,

Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D058-DE